

NOUVELLE-ZÉLANDE



Assistants de langue française

Fiche-destination 2024-2025

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, entre 8 et 10 postes sont proposés chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques à la Nouvelle-Zélande	<p>En complément des critères d'éligibilité généraux énoncés sur le site de France Éducation international, les critères spécifiques suivants s'appliquent également pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • être âgé de : 20 à 30 ans au 31/12/2024 ; • justifier d'un niveau B1 en anglais ; • avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ LLCE, LEA (anglais) ; ➤ FLE, Sciences du langage, Linguistique, Didactique des langues. <p>Les personnes étant actuellement assistantes de français via France Éducation international ou l'ayant été par le passé ne seront pas prioritaires.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	Écoles primaires, collèges et lycées
Calendrier	<p>Publication des résultats</p> <p>France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2024.</p> <p>Contrat</p> <p>8 mois (début février 2025 – début octobre 2025)</p>
Temps de travail et de congés	24 heures à 30 heures par semaine



<p>Rémunération et aides</p>	<p>Rémunération mensuelle Les assistants recevront NZ\$1070 (636,54 euros*) pour 24 heures par semaine ou NZ\$1338 (795,98 euros*) pour 30 heures par semaine, toutes les deux semaines.</p> <p>L'école d'accueil de l'assistant est responsable du paiement du salaire.</p> <p>* conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change.</p> <p>Un remboursement partiel des frais de transport entre le domicile en Nouvelle-Zélande et l'école peut parfois être proposé.</p> <p>Installation</p> <p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. Les assistants pourront être accueillis à l'aéroport selon leur ville d'affectation.</p> <p>À leur arrivée, les établissements mettent à disposition des assistants un logement temporaire d'un mois, payant (chez les professeurs ou dans une habitation du campus de l'école).</p>
<p>Statut de l'assistant</p>	<p>L'assistant a le statut de contractuel de l'école qui décide d'être « l'école d'accueil (<i>host school</i>) ».</p>
<p>Visa</p>	<p>Visa de travail (<i>Work Exchange Scheme</i>) à entrées multiples valable un an. La demande de visa s'effectue auprès du bureau londonien d'<i>Immigration New Zealand</i>. Frais à prévoir (coût d'expédition non inclus) : £283 (demande) + £19 (frais administratifs) soit environ 354€ (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change) auxquels peuvent s'ajouter des frais médicaux de 70 à 100€.</p> <p>Se référer au site officiel : https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas/apply-for-a-visa/visa-factsheet/work-exchange-scheme-visa#overview</p> <p>L'assistant sera remboursé des frais à hauteur de 100€ à la fin du semestre 1.</p> <p>NB : Le visa vacances-travail (<i>Working Holiday Visa</i>) n'est pas applicable.</p>
<p>Couverture sociale</p>	<p>D'après les conditions du visa, le détenteur doit posséder une assurance maladie et dentaire pour la durée totale de son séjour. Il peut lui être demandé d'en fournir la preuve à l'arrivée sur le territoire. Il est donc obligatoire d'être assuré. Se référer au site officiel : https://www.immigration.govt.nz/new-zealand-visas/apply-for-a-visa/visa-factsheet/work-exchange-scheme-visa#overview</p> <p>Il est également recommandé de souscrire une assurance maladie-décès-rapatriement ainsi qu'une responsabilité civile.</p>
<p>Formation</p>	<p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+.</p>



Liens utiles	<p>Ambassade de Nouvelle-Zélande en France : www.mfat.govt.nz Ambassade de France en Nouvelle-Zélande : www.ambafrance-nz.org Tui Tuia Learning Circle : www.learningcircle.co.nz Réseaux sociaux :</p> <p></p>
Reconnaissance de l'expérience	<p>Dans le cadre de leur autonomie, certaines universités reconnaissent ce type d'expérience à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
Renouvellement	<p>Le renouvellement n'est pas autorisé pour ce pays.</p>
Témoignages	<p>De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international.</p>



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 zones géographiques**.

Exemple :

Choix 1 : Dunedin

Choix 2 : Auckland

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par zone géographique des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2023-2024 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Auckland (4)
Christchurch
(2)
Dunedin (0)
Hamilton (0)



Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.